

Caisse publique : la garantie du libre choix de son médecin

Les soutiens à la caisse publique se multiplient à Genève: sur le plan politique, tous les partis, hormis l'UDC et le PLR, se sont prononcés en faveur du OUI le 28 septembre. Les deux conseillers aux Etats, la grande majorité du Conseil d'Etat, le ministre de la santé comme son prédécesseur, les différentes associations de professionnels de la santé, dont l'AMG, soutiennent avec conviction la caisse publique à gestion cantonale et font campagne dans ce sens.

Il n'y a pas une seule année où, depuis près de dix ans, une motion n'a été déposée par le lobby des assureurs et ses représentants politiques sous la coupole fédérale visant à mettre fin à l'obligation de contracter. C'est, de la bouche même de Santéuisse et de Curafutura, la volonté affichée des assureurs: choisir les prestataires de soins. Seule la caisse publique, de par sa définition même, offre la garantie que chaque assuré puisse continuer dans les prochaines années à être libre de choisir ses médecins. Ce combat est capital comme ceux contre l'exclusion des assurés au mauvais profil, les primes qui augmentent globalement plus que les coûts, les réserves envolées et les freins perpétuels à toute réforme. Les professionnels de la santé l'ont parfaitement compris et leur engagement dans la campagne sera important.

Notre position en faveur du OUI a été décidée à l'unanimité par le Conseil sur la base d'un sondage interne effectué en mai 2013, qui était largement favorable à la caisse publique: 860 participants, 64% de OUI, 10% de NON, 63% souhaitant que l'AMG engage activement dans la campagne, 9% ne le souhaitant pas. De même, un récent vote des médecins vaudois donne une majorité identique de 60% pour soutenir la caisse publique le 28 septembre.

En contrepoint à cette position majoritaire, vous trouverez la prise de position en faveur du NON que nous a proposée notre collègue Fabienne Gay-Crosier en réponse à mon éditorial du mois dernier (cf. page 10). Il est à relever que l'association des cliniques privées s'est elle aussi prononcée contre la caisse publique, écrivant en particulier dans sa *Lettre d'information* n°5 que «ce nouveau vote sur la caisse publique démontre la nécessité, pour les caisses-maladie, de reconnaître leurs erreurs».

Erreurs ou réelle volonté d'une mainmise et des pleins pouvoirs sur le système de la santé et les vingt-sept milliards de l'assurance de base où, faut-il le rappeler, le gain

n'est légalement pas autorisé. Mais, s'il n'y a pas de bénéficiaires, pourquoi donc les assureurs ont-ils créé une telle opacité et luttent-ils à présent, avec 5 millions avoués, contre la caisse publique?

Vous trouverez aussi un argumentaire favorable à la caisse publique (cf. page 3), pensé par notre ancien président, Pierre-Alain Schneider, qui concluait son mandat en disant ne pas avoir peur de l'avenir dans son éditorial de décembre 2013.

Nous sommes et voulons rester les défenseurs d'une médecine libérale et indépendante, ce que les assureurs nous contestent en cherchant constamment et systématiquement à imposer la fin de l'obligation de contracter.

Ce n'est pas la liberté de choisir sa caisse qui est en jeu le 28 septembre, puisque celle-ci n'a au fond aucun sens, comme le démontre justement l'argumentaire, c'est la liberté de choisir son médecin: l'initiative sur la caisse publique soumise à votation assure pour l'avenir la liberté de chaque assuré de pouvoir choisir son médecin dans l'assurance de base et donc la liberté durable de gérer sa santé. C'est le sens de notre engagement. Rejoignez donc notre Comité en faveur d'une caisse publique d'assurance-maladie (cf. page 9)!

Michel Matter